

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE

Tél: 04.42.56.64.86

Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le

0 7 FEV. 7922

Α

Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes	
Délibération : Budget Primitif 2022	1 14 07/66 1 31/11		

Fait à Istres le

0.7 FEV. ???2

La Presidente du SYMCRAU,

CEINE TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION:

péposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon dateur de la Sous-Préfecture)

07 FEV. 2022

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°04/22

Objet de la délibération : Budget Primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau régulièrement convoqué s'est réuni, en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mme Aline CIANFARANI, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Xavier DUFOUR, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Michel PERONNET, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER, M. Yves WIGT.

Membres à voix consultative :

Monsieur Jean-Louis PLAZY

Procuration:

Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents : 17

Procuration: 1

Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 18

Secrétaire de séance : Alexandre COUTURIER

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14.

Tél. 04.42.56.64.86 | contact@.com | www.symcrau.com |



Afin de permettre au Syndicat de fonctionner pour l'exercice 2022, il convient de le doter d'un budget primitif.

Le projet de budget que Madame la Présidente soumet au Comité est établi en tenant compte du rapport d'orientations budgétaires présenté au comité syndical du 3 décembre 2021.

Il intègre d'une part les recettes pour lesquelles il existe d'ores et déjà des garanties quant à leur perception, et d'autre part, les dépenses, de fonctionnement et d'investissement, qui viennent en emploi de ces recettes.

Ce projet, présenté selon la nomenclature comptable M14, est bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les recettes comprennent les participations financières des membres et les subventions des partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la DDTM et le dispositif CAMH-CRAU (assistance technique aux membres dans le cadre de marché de quasi-régie ou de coopération publicpublic).

Les dépenses pour 2022 concerneront :

- → En section de fonctionnement :
 - les charges de personnel
 - les dépenses à caractère général parmi lesquelles :
 - La réalisation du suivi qualitatif de la nappe (analyses),
 - . L'observatoire de la nappe,
 - L'étude OSMOSE (sur les zones humides),
 - La mise en œuvre de la stratégie CISEF,
 - L'animation du contrat de nappe et la signature de l'avenant de la phase 2,
 - L'animation de la politique ressource stratégique,
 - La labellisation du SYMCRAU en EPTB (établissement public territorial de bassin),
 - La préfiguration du SAGE sur la Crau,
 - Le dispositif de paiements pour service environnementaux
 - L'animation Natura 2000 et la réalisation des opérations dans la convention pluriannuelle pour 2022
- → En investissement, il s'agira de financer :
 - Du matériel d'hydrométrie,
 - Des piézomètres,
 - Du matériel informatique, et l'observatoire du site internet
 - L'achat d'un véhicule électrique (RAR reportés de 2021)
 - Une étude de programmation relative à une future rénovation de locaux destinés à accueillir le siège social du SYMCRAU.

Le Comité:

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,



APPROUVE le budget primitif 2022 ci -joint, par nature, section par section et chapitre par chapitre, lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
	OPERATI	ONS REELLES		
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	
011 : « Charges à caractère général » (dont études : 360 000 €)	473 300.00 €	74 : « Dotations et participations » (dont : participation des membres Subvention AERMC PSE)	1 051 773.24 €	
012 : « Charges de personnel »	395 400.00 €	75: « Autres produits de gestion courante »	100.00€	
65: « Autres charges de gestion courante » (dont PSE: 490 000 €)	522 108.00 €	70 : « produits de services » (dont « CAHM-CRAU » et convention maîtrise d'ouvrage unique OSMOSE2)	50 500.00 €	
67: « Charges exceptionnelles »	3 080.00 €	13 : « atténuation de charges »	8 000.00 €	
Total dépenses réelles	1 393 888.00 €	Total recettes réelles	1 110 373.24 €	
•	OPERATIO	NS D'ORDRE		
042 – 68 « dotations amortissements et provisions »	51 000.00 €	042 - 77: « Amortissements des 33 000. subventions d'investissement »		
Total dépenses d'ordre	51 000.00 €	Total recettes d'ordre	33 000.00 €	
		R002 : « excédent de fonctionnement reporté de 2021 »	301 514.76 €	
Total des dépenses de fonctionnement	1 444 888.00 €	Total des recettes de fonctionnement 1 444 888		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES		
	OPERATIO	ONS REELLES		
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	
20 : « Immobilisations incorporelles »	43 600.00 €	13 : « Subvention d'investissement »	179 028.34 €	
21 : « Immobilisations corporelles »	69 000.00 €	024 : « Produits des cessions d'immobilisations »	2 500.00 €	
23 : « immobilisations en cours »	120 000.00 €			
Total dépenses réelles	232 600.00 €	Total recettes réelles	181 528.34 €	
OPERATIONS D'ORDRE				
040 - 13 « Subventions d'investissement »	33 000.00 €	040 – 28 : « amortissements des immobilisations »	51 000.00 €	
Total dépenses d'ordre	33 000.00 €	Total recettes d'ordre	51 000.00 €	
RESTES A REALISER 2021				
RESTES A REALISER 2021 (21) « Immobilisations incorporelles »	18 939.00 €	RESTES A REALISER 2021 (13) « Subventions d'investissements »	14 000.00 €	
		R001 : « solde d'exécution positif reporté de 2021 »	38 010.66 €	
Total des dépenses d'investissement	284 539.00 €	Total des recettes d'investissement	284 539.00 €	

Le budget primitif 2022 s'élève à 1 729 427 €.

3

FIXE la participation statutaire des membres du SYMCRAU pour l'exercice 2022 comme établi dans le tableau ci-après :

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2021	PARTICIPATION 2022
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	144 463,39 €	148 797,29 €
ACCM	19,20%	45 545,11 €	46 911,46 €
AUREILLE	0,80%	1 897,71 €	1 954,64 €
MOURIES	0,80%	1 897,71 €	1 954,64 €
GРММ	18,30%	43 410,18 €	44 712,49 €
TOTAL membres TAUX STATUTAIRE		237 214,10 €	244 330,52 €
CA13	Forfait	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	Forfait	100,00€	100,00€
TOTAL membres FORFAIT		3 100,00 €	3 100,00 €
TOTAL MEMBRES		240 314,10 €	247 430,52 €

AUTORISE la Présidente à signer le budget primitif 2022,

AINSI fait et délibéré à Entressen, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Céline TRAMONTIN,

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



4